



MARBOUÉ

Bulletin Municipal - 2021 - n°38

Les Commissions

1^{er} adjoint

Pascal TOUSSAINT

Travaux :

Aurélien GALLOU

Benoit MARTIN

François BATANCOURT

Sécurité :

Benoit MARTIN

Mariana BRUNEAU

Jean-Marie DEVIMEUX

2^{ème} adjointe

Anne-Sophie ALLANIC

Finances :

Mariana BRUNEAU

Dominique POUCHIN

Christelle FAUCONNIER

Communication :

Dominique POUCHIN

Fabienne LABELLE

Sylvie BARRÉ

3^{ème} adjoint

Rémy CHABANNES

Entretien voirie et bâtiments :

François BATANCOURT

Benoit MARTIN

Aurélien GALLOU

Cimetière :

Anne-Sophie RIVIÈRE

Christelle FAUCONNIER

Benoit MARTIN

4^{ème} adjointe

Virginie SAMSON

Scolaire, péri-scolaire, transport, cantine :

Fabienne LABELLE

Sylvie BARRÉ

Christelle FAUCONNIER

CCAS :

Sylvie BARRÉ

Christelle FAUCONNIER

Anne-Sophie RIVIÈRE

Délégués

Environnement commune : Jean-Marie DEVIMEUX

CLAD : Gaëlle CHASSELOUP, Jean-Marie DEVIMEUX

Pays Dunois : Gaëlle CHASSELOUP, Pascal TOUSSAINT

CNAS : Anne-Sophie ALLANIC, Angélique POHU

Territoire Energie 28 : Pascal TOUSSAINT, Rémy CHABANNES

Correspondant Défense : François BATANCOURT

BDEL : Virginie SAMSON

DRAJES-Instal sportives : Benoit MARTIN, Jean-Marie DEVIMEUX

Eure-et-Loir Ingénierie : Rémy CHABANNES, Gaëlle CHASSELOUP

Approlys : Anne-Sophie ALLANIC, Gaëlle CHASSELOUP

SICTOM : Pascal TOUSSAINT, Rémy CHABANNES,
Jean-Marie DEVIMEUX, François BATANCOURT

SMAR LOIR 28 : Jean-Marie DEVIMEUX, Benoit MARTIN

Animation

Comité des fêtes :

Jean-Marie DEVIMEUX

Virginie SAMSON

Anne-Sophie ALLANIC

Gaëlle CHASSELOUP

Fabienne LABELLE

François BATANCOURT

CAO - MAPA - DSP

Titulaires :

Président Maire, Rémy CHABANNES,

Anne-Sophie ALLANIC

Suppléants :

Virginie SAMSON, Aurélien GALLOU

Pascal TOUSSAINT, Mariana BRUNEAU

Commission

des Impôts CCID

Titulaires :

Rémy CHABANNES

Mariana BRUNEAU

Suppléants :

Jean-Marie DEVIMEUX

François BATANCOURT

Commission

Communale Scolaire

Titulaires :

Gaëlle CHASSELOUP

Pascal TOUSSAINT

Anne-Sophie ALLANIC

Rémy CHABANNES

Suppléants :

Virginie SAMSON

Anne-Sophie RIVIÈRE

Sylvie BARRÉ

Fabienne LABELLE

Commissions

Communautaires

Commission développement :

Benoit MARTIN, François BATANCOURT

Commission territoire et ruralité :

Pascal TOUSSAINT, Rémy CHABANNES

Jean-Marie DEVIMEUX

Commission population :

Virginie SAMSON, Anne-Sophie RIVIÈRE

Commission finances :

Anne-Sophie ALLANIC

Marboué Commune Innovante

Bulletin municipal n° 38

Janvier 2021

Directeur de la Publication : Gaëlle CHASSELOUP

Rédacteurs : Gaëlle CHASSELOUP, Pascal TOUSSAINT, Anne-Sophie ALLANIC,
Rémy CHABANNES, Virginie SAMSON, Fabienne LABELLE, Dominique POUCHIN,
Sylvie BARRÉ, Magali LABIA.

Création, exécution et impression :



0 612 612 353

Dépot légal : janvier 2021

ISSN 2493-6758



Gaëlle CHASSELOUP

Maire de Marboué

Vice-Présidente chargée de la communication
à la Communauté de Communes du Grand Châteaudun

Ouverture de la mairie au public

- Lundi, mardi et jeudi :
de 13H30 à 17H30
- Vendredi : de 15H00 à 17H30

Vous pouvez contacter la mairie :
02 37 45 10 04

Nouveau mail : mairie@marboue.fr

Site : marboue.fr

Chères Marbouésiennes, Chers Marbouésiens,

Ce nouveau mandat s'est ouvert dans des circonstances particulières et inédites qui ont bousculé notre quotidien. Depuis le mois de mars, les élus locaux jouent un rôle central dans la crise sanitaire.

Je suis heureuse d'être la première femme maire de la commune.

Les relations des administrés avec le maire et ses conseillers municipaux sont un lien de proximité, de constat, d'actions concrètes et de partage. C'est une très grande responsabilité qui m'est donnée et j'espère que nous répondrons à vos demandes, vos attentes et que nous rendrons votre vie à Marboué encore plus agréable qu'elle n'est aujourd'hui. Le conseil municipal et les agents municipaux seront présents pour m'épauler tout au long de ce mandat. Le bien-être de tous sera notre priorité.

Pour faire face à cette crise sanitaire, restez prudent et prenez soin de vous et de vos proches. Bien à vous.

Gaëlle CHASSELOUP

Maire de Marboué

Sommaire

- Page 4-8 : Vie Communale
- Page 9-11 : Enfance et Jeunesse
- Page 12-13 : Grand Châteaudun
- Page 14 : Vie Économique
- Page 14-15 : Travaux
- Page 16-19 : Associations
- Page 20-21 : Environnement
- Page 22 : Vie Pratique
- Page 23 : Histoire

Le Nouveau Conseil Municipal



**Pascal
TOUSSAINT**
1^{er} adjoint



**Anne-Sophie
ALLANIC**
2^{ème} adjointe



**Rémy
CHABANNES**
3^{ème} adjoint



**Virginie
SAMSON**
4^{ème} adjointe



**Benoît
MARTIN**



**Sylvie
BARRÉ**



**Dominique
POUCHIN**



**Christelle
FAUCONNIER**



**Fabienne
LABELLE**



**Jean-Marie
DEVIMEUX**



**Mariana
BRUNEAU**



**François
BATANCOURT**



**Aurélien
GALLOU**



**Anne-Sophie
RIVIÈRE**

Annulé

Les contraintes sanitaires liées à l'épidémie de coronavirus qui sévit en France ont amené la commune, comme les associations, à annuler la tenue d'événements et manifestations comme la grande lessive, la semaine de l'arbre, le passage sur la commune du téléthon, les portes ouvertes de la piscine...

**Nous espérons que 2021 soit une année plus sereine !!!! en attendant de nous retrouver pour partager ces bons moments ensemble,
Prenez soin de vous et de vos proches**

Nos joies, nos peines

Conformément au RGPD,
nous avons obtenu l'accord de publication.

Naissances

TEIXEIRA Joaquim

19 mars

LÉONARD Lucas

31 juillet

SALMON Emma

17 octobre

COUTINHO DYON Gabriel

25 octobre

MANRIQUE Philippe

10 décembre

BROSSILLON Alma

26 décembre

DUHAMEL Iris

30 décembre

Mariages

CORMIER Maxime et COLMART Alexandra

13 juin

BAZIRE Hervé et CHENAULT Annie

16 novembre

Décès

BOULAY épouse PALLUAU Simonne

28 janvier

MESLAGE veuve BREGIGEON René

15 mars

ROSSIGNOL Christian

8 avril

LEFÈVRE veuve CHEREAU Simone

16 avril

LEMAITRE épouse MAUGAS Lilianne

29 août

DUBREUIL Dominique

19 novembre

La Bibliothèque Un lieu vivant et ouvert à tous

Depuis 2001, la bibliothèque municipale de Marboué est installée dans une salle au rez-de-chaussée de la maison Pottier, en face de la mairie.

Elle propose à tous (bébés, enfants, jeunes, adultes) plus de 3000 documents (environ 1600 sont communaux et 1400 sont prêtés par la Bibliothèque Départementale d'Eure et Loir) ; on y trouve des livres (romans, documentaires, policiers, contes, poésies, humour, bandes dessinées, albums pour enfants...), des documents sonores (CD) et depuis janvier 2020 des DVD (tous en prêt GRATUIT). Elle est gérée par une équipe de 3 animateurs bénévoles, que la mairie remercie pour leur dévouement, qui assurent l'ensemble des tâches liées à son fonctionnement : achat et équipement des documents, accueil du public, préparation des animations...

Avec et pour son public, la bibliothèque municipale veut être un lieu vivant et ouvert à tous.

Pendant le confinement imposé par l'évolution de l'épidémie, la bibliothèque a fonctionné en mode « drive ». Les réservations se sont faites par mail et téléphone. Et les retraits ont été possibles à la bibliothèque sur rendez-vous, dans les conditions sanitaires nécessaires.

Aussi grâce au site www.mediatheques.eurelien.fr vous pouvez réserver et emprunter les documents (livres, CD, DVD) mais aussi des livres numériques pour vos liseuses ou même suivre une formation gratuite grâce à la plateforme SkillEOS.

Des DVD sont prêtés gratuitement



Pour tout renseignement, les bénévoles sont à votre écoute, aux heures d'ouverture de la bibliothèque :

02 37 44 92 72

bibliotheque@marboue.fr

La bibliothèque est ouverte :

les mercredis de 15h à 17h,
les vendredis de 15h30 à 17h30,

**Au mois de juillet,
elle sera ouverte uniquement
les vendredis de 15h30 à 17h30
et fermée au mois d'août**

Restrictions sur la location

et l'utilisation de la salle des fêtes Joseph Renault

Suite aux mesures sanitaires imposées aux collectivités locales notamment pour la cantine scolaire, la commune ne louera pas la salle des fêtes aux particuliers ainsi qu'aux associations jusqu'à nouvel ordre. La décision de mettre à nouveau à disposition la salle des fêtes au public sera prise en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

Des cours de Aiki-Jujutsu à Marboué

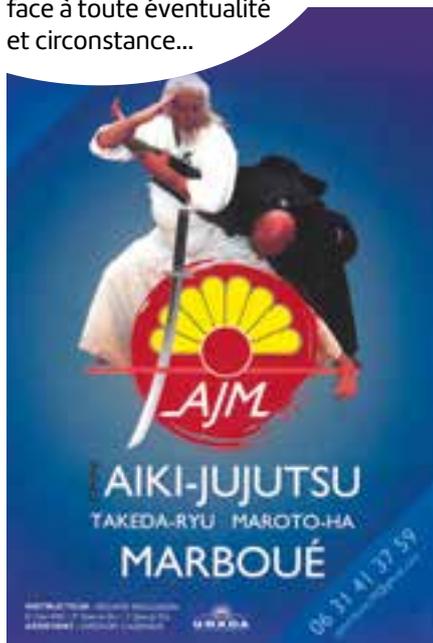
Qu'est-ce que l'AIKI-JUJUTSU ?

Les arts martiaux sont nombreux et variés. L'Aiki-Jujutsu fait partie des arts martiaux japonais traditionnels.

- > "Aïki" signifie "qui se fond avec l'énergie"
- > "Jujutsu" ou "Jiu Jitsu" signifie "l'art de la souplesse"

L'Aiki-Jujutsu pourrait donc se traduire par "l'art de la souplesse qui se fond avec l'énergie".

Techniques de défenses anciennes japonaises et de santé, issues des champs de batailles à travers des postures justes adéquates... recherche absolue d'une parfaite maîtrise de soi face à toute éventualité et circonstance...



Pour tout renseignement
06 31 41 37 59

L'origamiste Sébastien Limet fait partager sa passion

L'origamiste marbouésien Sébastien Limet sort un livre « JUST A SIMPLE BASE ». Un ouvrage qui réunit dix ans de création, mais pas seulement...

Plus qu'un livre, c'est l'aventure d'une bande de copains, où chacun d'entre eux a apporté le meilleur de lui-même pour mettre en valeur le talent de l'un des siens, le génial Sébastien Limet.

Ce livre vous propose de plier 31 des meilleurs modèles de Sébastien, de sa mignonne abeille, jusqu'au super complexe Skull & Snake. Vous explorerez également son univers artistique à travers ses textes expliquant comment il conçoit et pense l'origami.

Diagramme et conception
du livre par Jean-Noël
Bettinelli.



La Tournée du Bus Numérique



Depuis plusieurs mois, un bus d'un nouveau genre sillonne la région Centre-Val-de-Loire. Il permet aux seniors, qui le souhaitent, de participer à des ateliers pour se former ou se perfectionner à l'informatique.

Le jeudi 22 octobre 2020, le bus numérique s'est installé devant la mairie. Les ateliers se sont déroulés sur deux créneaux horaires (de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00) dans la limite de six personnes par session. Ambiance studieuse dans le car vert et blanc siglé «Le Bus numérique». Chacun devant un ordinateur, les seniors ont appris le b.a.-ba de l'informatique, ils ont aussi navigué sur internet, classé des photos et envoyé des mails.

Nos seniors ont été très satisfaits de leur initiation. La mairie proposera donc durant l'année d'autres dates de la venue du BUS NUMÉRIQUE.

**Pour tout renseignement ou
inscription, vous pouvez contacter
la mairie.**

Paradis St Martin L'IMPASSE Thérèse LEGRET

Mme LEGRET Thérèse a cédé, à titre gracieux, à la commune une partie des parcelles situées au « Paradis St Martin », rue de la Gare.

Le Conseil Municipal a décidé de nommer ce chemin d'accès au « Paradis St Martin » :
IMPASSE Thérèse LEGRET.



Partie cédée par MME LEGRET Thérèse

8 Terrains disponibles dans le lotissement « La Remise Saint Martin »

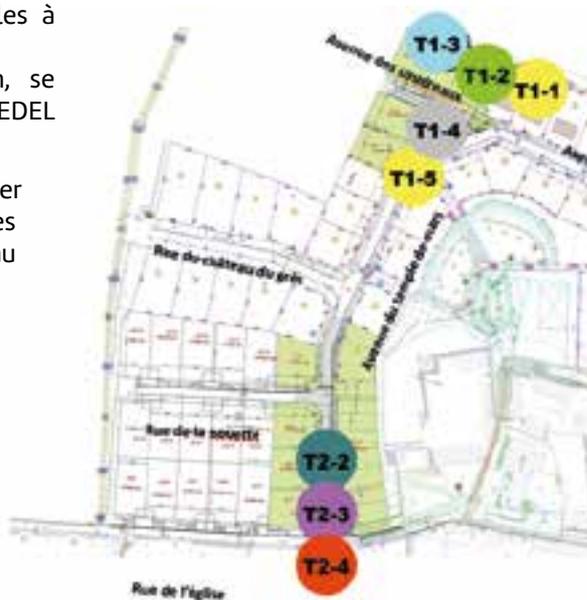
8 terrains à bâtir, libre de constructeur, sont disponibles à partir de 34 500 €.

Informations et réservation, se rapprocher du lotisseur SAEDEL ou de la mairie.

Vous pouvez aussi consulter le site www.saedel.fr ou les contacter par téléphone au 02 37 33 31 80

8 lots à partir de 34500 €

T1-1	: 496 m ²	34 500€
T1-2	: 499 m ²	34 500€
T1-3	: 499 m ²	34 500€
T1-4	: 499 m ²	34 500€
T1-5	: 499 m ²	34 500€
T2-2	: 500 m ²	34 900€
T2-3	: 549 m ²	37 900€
T2-4	: 596 m ²	39 900€



Un grand merci à Jardiland pour leur générosité

La commune remercie le magasin JARDILAND de Châteaudun pour le don de fleurs. Celles-ci ont été déposées au cimetière pendant le confinement.

Acquisitions diverses 2020

Ipad	804,99 €
Aspirateurs	585,77 €
Malette Pédagogique - école élémentaire	498,16 €
Sèche-Linge	299,99 €
Caméras	2 558,40 €
Ordinateur portable	959,00 €
Guirlandes	4 005,04 €
Table et chaises cantine	749,66 €
Micro-onde	52,99 €

Constatation d'un manque de savoir vivre sur la commune

Rappel : Les pouvoirs de police du maire : L'article L. 2212-1 du Code général des collectivités territoriales charge le maire de la police municipale. L'article L. 2212-2 du même Code précise qu'elle a pour objet: « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de passage dans les rues, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements (...) »

La municipalité réagit aussi aux dégradations (casse de porte, boîtier alarme incendie,...) régulièrement commises sur la commune. Cette nouvelle incivilité est une preuve du manque de savoir vivre et engendre des coûts supplémentaires pour notre commune.. Cette phrase significative est à méditer pour certains : « ma liberté s'arrête là où commence celle des autres ». Elle résume ce qui fonde -ou devrait fonder- la vie en société au quotidien : le respect. Celui que l'on doit aux autres mais aussi celui que l'on doit... à soi-même. Car ce n'est pas se grandir que de commettre une incivilité, que ce soit par provocation, revendication ou indifférence aux autres.

ALORS APPLIQUONS ENSEMBLE LES BONNES CONDUITES

■ Dépôts sauvages d'ordures ménagères et encombrements

Conformément à l'arrêté communal n°2014-14 du 24 avril 2014 et aux dispositions du code de l'environnement (article L 541-3), des moyens sont mis à la disposition des autorités pour faire respecter la loi.

Ainsi, au cas où les déchets sont abandonnés, déposés ou traités contrairement aux prescriptions légales, le maire, peut après mise en demeure, assurer d'office l'élimination de ces déchets aux frais du responsable.

Indépendamment de cette procédure et s'agissant de l'abandon sauvage de déchets, le code pénal prévoit des contraventions de police dont les amendes peuvent aller de 38 à 1 500 € (art. R 610-5, R 632-1, R 633-6 et R 635-8).

■ Un terrain qui n'est pas entretenu par son propriétaire.

Si votre terrain est voisin d'un terrain laissé non entretenu par son propriétaire privé (en friche, encombré de débris, gravats, déchets de chantiers), vous pouvez subir un préjudice. Exemple de préjudice : présence de mauvaises herbes ou d'animaux dits nuisibles.

Pour y mettre un terme, il convient d'adresser un courrier au propriétaire du terrain en lui demandant de défricher son terrain.

Vous pouvez également tenter une médiation, en faisant appel à un conciliateur de justice.

En cas de refus, il est possible :

> **De saisir le tribunal**, si un préjudice est causé à votre terrain,

> **ou de saisir le maire**, si le terrain non entretenu est situé dans une zone d'habitation ou à moins de 50 mètres d'une habitation. Alors le maire adressera au propriétaire une mise en demeure de remettre en état le terrain.

■ Le brûlage

L'arrêté préfectoral du 29 juillet 2013 réglementant les feux de plein air stipule : le brûlage des déchets ménagers ou issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage ou de débroussaillage, produits par les entreprises d'espace verts, les ménages et la commune, est interdit sur l'ensemble de l'Eure-et-Loir.

Le brûlage des déchets à l'air libre est une atteinte grave à la santé et à l'environnement.

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

> **Le compostage domestique :**

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épilures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

> **Le broyage et le paillage :**

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

> **La déchèterie :**

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts, ils y seront valorisés.

■ L'entretien des trottoirs.

Si les travaux de grosses réparations sont à la charge de la commune, l'entretien des trottoirs au droit des propriétés est à la charge des riverains. Comme défini dans l'article 99.1 du règlement sanitaire Départemental, il revient aux propriétaires riverains (ou leurs représentants : locataires, occupants, gardiens ou syndic de copropriété) de balayer, de déneiger, de saler... le devant et les côtés de leurs propriétés jusqu'au caniveau, qu'il y ait ou non un trottoir.

■ Les troubles de voisinages.

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police générale, définis à l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales, et en vue d'assurer la tranquillité publique, le maire a pris des mesures, par arrêté, pour limiter les bruits et lutter contre les nuisances sonores.

Rappel :

Les travaux de bricolage, de jardinage... susceptibles de gêner le voisinage ne peuvent être effectués que :

> **Les jours ouvrables**
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

> **Les samedis**
de 9h à 12h et de 15h à 19h

> **Les dimanches et jours fériés**
de 10h à 12h

Mesure prises par le Maire en cas de non-respect des règles :

> La municipalité Informe l'auteur du bruit de la gêne qu'il occasionne.

> S'il est propriétaire de son logement, un courrier simple lui sera adressé. S'il le problème persiste, suivra un courrier recommandé avec avis de réception.

> S'il est locataire de son logement, une lettre recommandée avec accusé de réception lui sera adressé ainsi qu'au propriétaire car le propriétaire du logement est responsable du comportement de son locataire.

Vous pouvez faire appel à la gendarmerie pour faire constater le trouble, lorsque l'auteur commet :

> du tapage injurieux (insultes)

> des bruits intenses, répétés ou longs

■ L'élagage de vos arbres et haies...

Les plantations, les branches et les racines bordant les voies publiques doivent être élaguées au minimum à l'aplomb de la distance de la voie.

Le maire dispose du pouvoir de prendre les mesures nécessaires à la sécurité des usagers des voies publiques en utilisant son pouvoir de police générale (article L.2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales).

Après mise en demeure du propriétaire de faire cesser le danger restée sans effet et prescription au dit propriétaire d'effectuer les travaux dans un délai au-delà duquel la mesure sera effectuée d'office, il appartient à la commune de réaliser les travaux nécessaires, à la charge du contrevenant (article L.2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales), en plus d'une amende de 5^{ème} classe selon l'article R-116-2, 5° du code de la voirie routière.

■ Les Chiens

> **Un chien qui n'est pas tenu en laisse et qui plus est peut avoir un comportement agressif envers les habitants et les autres animaux.**

L'arrêté municipal du 9 novembre 1983 stipule que les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Si cela n'est pas respecté, le Maire sera dans l'obligation et conformément à la réglementation en vigueur, de vous demander de nous présenter une évaluation comportementale chez un vétérinaire spécialisé et l'obligation d'obtenir une attestation d'aptitude portant sur l'éducation et le comportement canins.

> **Une déjection au beau milieu d'un trottoir, d'un chemin, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants...**

Doit-on pour cela haïr toute la gent canine ? Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que les trottoirs ne deviennent pas des toilettes publiques canines. Pour cela il y a une seule solution, ramasser les déjections.

Un peu de civisme, quelques gestes simples à pratiquer au quotidien et votre chien ne sera plus « un gêneur » pour les autres.

Ce que dit la loi :

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'obligation, l'infraction est passible d'une contravention de 7^{ème} classe. L'amende pour déjection canine est fixée à 35 €.

Raphaëlle PICHON

Marbouésienne,
vous présente
« La Siègerie »

**Atelier de tapisserie
d'ameublement.
Réfection de fauteuils de style,
anciens ou contemporains**

« Fille d'un tapissier décorateur,
j'ai tout de suite décidé que cette
voie serait la mienne également »
commente Raphaëlle.

Titulaire d'un CAP couture
d'ameublement et un de garnisseur.
Puis d'un BTM (brevet technique des
métiers) en garniture de sièges. C'est
avec passion du métier et beaucoup
d'enthousiasme qu'elle vous
accompagnera dans vos démarches
de changement de style. Du choix des
matériaux au choix du tissu, des devis
personnalisés sont proposés.

L'atelier propose aussi la vente de
tissus d'ameublement de qualité, en
grande majorité français.

Raphaëlle : « Il y en a pour tous les
goûts et tous les budgets ».

**Osez le changement
et venez la rencontrer.**

La siègerie 35 rue de belfort
à Châteaudun

pichon.raphaelle@orange.fr

02 36 26 98 02

Facebook : la siegerie du 28



Des sapins de Noël originaux en palettes

Début décembre, vous avez pu
découvrir 4 sapins de Noël fabriqués
avec des palettes. Ils ont été
confectionnés par nos agents et
décorés par les enfants de la garderie.

**Les sapins ont été installés
devant la mairie et
devant la Maison
Charles Sandré.**



Une commune qui
vous **informe**,
vous **alerte**
et qui est à votre
écoute

L'ouverture de l'application Panneau Pocket (ma commune dans la poche) a permis d'enregistrer un nombre de vues de 6 531 clics depuis le 28 juillet dernier. Avec l'application, vous êtes informés, alertés sur les événements locaux et l'actualité. Cela où que vous soyez et quand vous le souhaitez.

Ce service dédié à la population est une réussite.



PANNEAUPOCKET :

une application simple et gratuite

Pour télécharger l'application sur votre téléphone ou sur votre tablette, il vous suffit de :

- 1/ Rechercher PanneauPocket sur AppStore ou PlayStore
- 2/ Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom. **Pas besoin de créer un compte !**
- 3/ Une fois installée, vous recevrez des notifications de votre commune en cas d'alerte ou d'informations.

Mais aussi... pour toute information ou suivre la vie de la commune, n'hésitez pas à consulter le facebook de la mairie ou notre site marboue.fr.



Des vacances Sportives au stade Charles Reille

Les enfants disposent d'une piscine en plein air pour occuper leur été. Pour varier les plaisirs, ils pouvaient également prendre part à des activités sportives du 20 au 24 juillet 2020 au stade Charles Reille.

Pour la 17^{ème} année, l'association Profession Sport 28 et le comité UFOLEP 28 (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique) ont proposé de multiples sports pour les jeunes âgés de 10 à 17 ans.

Les jeunes sont toujours aussi nombreux pour s'initier à différents sports

S.A.M.I

Service d'Accrochage et de Mobilisation des Invisibles

L'association ADSEA 28 (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte d'Eure-et-Loir) est chargée de déployer une action pour les jeunes de 16 à 29 ans éloignés de la scolarité, de la formation, de l'emploi... Pour cela, un nouveau service S.A.M.I a été mis en route et se déploie progressivement avec la validation des Sous-préfètes de Châteaudun et de Nogent le Rotrou, et en étroite collaboration avec les services de la Mission Locale Ouest-Sud (MILOS).

S.A.M.I mise sur les rencontres sur lesquelles s'appuie l'équipe pour échanger avec les jeunes et ainsi les mobiliser vers une démarche de construction de leur projet de vie et/ou de participation à la vie locale, culturelle, sportive ou associative. L'objectif est que ces jeunes s'inscrivent dans un parcours d'insertion. Les professionnelles les renseignent dans l'ouverture de leurs droits communs et les orientent vers les organismes adaptés à leurs souhaits et à leurs besoins.

Pour faciliter les déplacements et l'entrée en relation avec les jeunes, le service dispose d'un véhicule utilitaire aménagé de banquettes, d'une table, d'un point d'eau et d'un réchaud. En complément de cet équipement convivial, il est doté d'ordinateurs, d'une imprimante et d'une connexion internet.

Ce véhicule, lieu d'accueil convivial, permet d'être repérable, d'être au plus près des jeunes et de pouvoir engager des démarches administratives au moment de la rencontre.

Renseignements au : 02 37 30 06 12
sami@adsea28.org

Restauration scolaire

La restauration est assurée par Perrine qui confectionne, elle-même, quotidiennement des repas équilibrés avec des produits locaux et intègre des produits BIO. Elle propose une à deux fois par mois un repas à thème au grand bonheur des enfants, qui sont de plus en plus nombreux à fréquenter le restaurant scolaire.

Petit changement pour cette année, pour une meilleure gestion des commandes, les inscriptions ponctuelles (ou selon le planning des parents) se font directement auprès de Perrine. Appel au 02 37 45 72 89 ou par mail, **attention changement de mail**, cantine@marboue.fr

Nous rappelons que les appels ou mails transmis pour les inscriptions doivent respecter les délais mentionnés sur le règlement cantine.

Le tarif ainsi que le règlement cantine sont consultables sur notre site marboue.fr

Petits délices, bien appréciés des enfants de la cantine, fabriqués par Perrine **RECETTE GATEAU PRALINE**

- Ingrédients pour 6 personnes :
- 200 g de chocolat pralinoise
- 74 g de beurre
- 3 gros œufs
- 25 g de sucre
- 2 sachets de sucre vanillé
- 125 ml de crème de marron
- 10 g de poudre de noisettes
- 50 g de farine
- 1 paquet de levure chimique
- Beurre pour le moule
- Cuisson douce 160°C pendant 3/4 d'heure voir 1h.

« Bonne dégustation »



L'école Maternelle

Cette année l'école maternelle compte 34 enfants répartis en deux classes. La classe de PS/MS avec Mme BOUCHARD qui compte 18 élèves. La classe de MS/GS, 16 élèves, avec Mme SAINSARD qui assure également la direction.

Nous avons proposé aux enfants de nous rendre à la médiathèque de Châteaudun. Nous remercions Mme BARBIER Angélique qui nous permet de nous rendre à la bibliothèque de Marboué. Les enfants peuvent emprunter un livre et écouter une histoire. Nous remercions la municipalité qui met à notre disposition le car pour nos sorties de proximité. Ce qui nous a permis l'an passé d'aller au cinéma de Châteaudun dans le cadre CINEMATERNELLE et de profiter de séances à la médiathèque.

Suite à la situation sanitaire nous n'avons pu proposer aux enfants toutes les activités et sorties prévues. Il a fallu appliquer le protocole sanitaire strict.

Nous remercions tout particulièrement la municipalité qui a procédé à des travaux de rénovation de l'école maternelle. Nous pouvons ainsi profiter de nos nouvelles classes et de nouveaux aménagements.

Nous remercions l'Association des Parents d'élèves qui a offert un livre à chaque enfant ainsi que des chocolats pour Noël. Merci également pour leur investissement, le temps consacré à préparer et mener les différentes manifestations.



Après le lavage des mains, les élèves se rangent en respectant les règles de distanciation.



Les élèves de CM1-CM2 s'inspirent du Petit Quotidien pour réaliser leurs articles.

L'école Élémentaire

Les élèves de CM1/CM2 vous racontent leur quotidien

LA COVID 19 NOUS OBLIGE À...

À l'école, nous nous lavons les mains au moins huit fois par jour et nous nous rangeons sur les petits points en gardant un mètre de distance. Nous devons respecter les gestes barrières : se laver les mains, ne pas se toucher, ne pas boire aux robinets.

Nous pensons à remplir nos gourdes chez nous. Les entrées et sorties sont séparées. Nous toussons dans notre coude pour éviter la propagation du virus.

Lorsque nous nous mouchoons, nous devons mettre notre mouchoir à la poubelle. Les récréations sont à des heures différentes : nous sommes séparés des CP/CE1 et des CE1/CE2. Nous ne faisons ni câlin ni bisou à nos camarades.

Dans les classes, les adultes portent un masque. Depuis la rentrée de novembre, nous devons le porter aussi.

AU PROGRAMME DE NOS ACTIVITÉS SCOLAIRES

Sciences, mathématiques, anglais, ou écrire dans ce journal : toutes ces matières, nous les étudions dans notre chère école de Marboué. Nous espérons organiser des sorties scolaires. À chaque période, nous pratiquons de nouvelles activités sportives. A cause de la Covid 19, certaines activités doivent être annulées comme la bibliothèque.

Dans la cour de récréation, nous avons un préau, un ballon, des cordes à sauter et des jeux marqués au sol. Il y a plusieurs récréations pour prendre l'air.

L'ÉCOLE EN CHIFFRES

L'école est composée de trois classes :
> les CP/CE1 avec Mme Archenault : 18 élèves,
> les CE1/CE2 avec M. Piquet : 19 élèves,
> les CM1/CM2 avec M. Guillon : 26 élèves,
le nouveau directeur.

Au total, l'école contient 63 élèves.

BLOC-NOTES

■ Enfants accueillis

Le multi-accueil la Nouvelle Vague peut accueillir dans un environnement adapté, convivial et chaleureux, jusqu'à 24 enfants à partir de 2 mois et demi jusqu'à leur départ à l'école.

■ Horaires et jours

Du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15. Il répond aux besoins de garde des familles via un accueil d'urgence, occasionnel et régulier (contrat).

■ Financement

L'accès au multi-accueil est un service payant pour l'usager (tarifs sur demande).

Son financement est assuré par trois parties : la facturation aux usagers, la CAF et une part par la Communauté de communes du Grand Châteaudun.

Informations et contact

Multi-accueil la Nouvelle Vague
19 rue du Docteur Péan
28200 Marboué
02 37 45 06 10

multiaccueil.marboue@grandchateaudun.fr

L'accueil de 3 à 11 ans

L'accueil Périscolaire

L'accueil périscolaire a lieu :

- > les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 8h50 et de 16h30 à 18h30
- > les mercredis de 7h15 à 18h30.

« De nombreuses activités attendent vos enfants »

L'accueil de Loisirs

- > Les mercredis des périodes scolaires de 7h15 à 18h30
- > lors des vacances scolaires (excepté Noël) et tout le mois de juillet de 7h30 à 18h30

Les enfants sont accueillis par Angélique POHU, Directrice et Diane BELLANGER, animatrice.

L'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs se déroulent à la Maison Charles Sandré.

Pour tout renseignement ou inscription,

vous pouvez vous adresser à la mairie :

02 37 45 10 04 ou 02 37 44 15 45

mairie@marboue.fr



Au mois de juillet,
les enfants se sont essayés
à la pêche.

Multi Accueil de 0 à 3 ans

Retour sur une année 2020 d'accueil

DES ACTIVITÉS ADAPTÉES À LA CONTRAINTE SANITAIRE

Le rythme des activités extérieures habituelles a été adapté à la situation sanitaire. L'équipe a su garder sa bonne humeur et a su se réinventer en s'impliquant dans le réaménagement des espaces.

Pendant que les bébés « conversent » entre eux, observent, manipulent les jeux, se retournent, rampent, dorment un peu pour récupérer ! Les moyens et les grands explorent et investissent la salle et tous ses jeux. Des ateliers divers leur sont proposés tous les matins : pâte à modeler, peinture, motricité, danse, pâtisserie, musique... Pour le plus grand bonheur de tous.

La matinée s'écoule ainsi jusqu'au repas bien mérité ! On se réunit pour chanter ou écouter des histoires ensuite, on passe aux toilettes, on se lave les mains puis à table ! Les plus grands participent pour mettre la table : distribution des bavoirs, des assiettes, des verres, des couverts. Tous sont très volontaires et fiers de servir les copains !

Après le repas, vient l'heure de la sieste : chacun a son lit avec sa photo au-dessus. Il y a les gros dormeurs et les tout petits trop pressés de retourner jouer !

En attendant l'heure du goûter, on propose des jeux, lotos, puzzles, livres, en petits groupes sans jamais imposer. L'enfant peut jouer librement dans la salle.

Vient l'heure du goûter : biberons pour les plus petits, goûters variés pour les autres avant de retourner jouer et rentrer chez soi pour se reposer après une journée bien riche en découvertes et échanges.

UNE CONTINUITÉ DE SERVICE MAINTENUE

Depuis septembre, l'équipe d'auxiliaires a le plaisir d'accueillir une nouvelle collègue suite au départ d'une auxiliaire vers une autre région.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le multi-accueil « La Nouvelle Vague » est un service de la Communauté de communes du Grand Châteaudun. Dans le cadre de sa politique petite enfance, la Communauté de Communes du Grand Châteaudun propose 2 multi accueils sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité, l'un à Brou, « le Chalet », l'autre à Marboué, « la Nouvelle Vague ».

Le territoire regroupe 23 communes,
pour en savoir plus :

www.grandchateaudun.fr

QUE FAIT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHÂTEAUDUN POUR VOUS ?

Depuis 2017, 23 communes se sont unies au sein d'un outil de coopération commun, la Communauté de Communes du Grand Châteaudun. Regroupant les communes des anciennes Communautés de Communes du Dunois, des Plaines et Vallées Dunoises, des Trois Rivières et d'une partie de l'ancienne Communauté de Communes du Perche-Gouet.



23 COMMUNES

40 800 HABITANTS 780 KM²

Pour la jeunesse :

- ▶ Des **accueils périscolaires et de loisirs** (Brou, Cloyes les Trois Rivières, Commune nouvelle d'Arrou, La Bazoche-Gouet, Marboué, Villemaury, Unverre)
- ▶ Des **animations** jeunesse et un **point information** jeunesse
- ▶ Du **transport scolaire** (Cloyes les Trois Rivières et Commune nouvelle d'Arrou)

Pour la petite enfance :

- ▶ **2 Multi-accueils** (Brou et Marboué)
- ▶ **3 Relais d'assistant(e)s maternel(le)s** (Brou, Cloyes les Trois Rivières et Marboué)
- ▶ 1 réseau de **soutien à la parentalité** (Brou)

Pour l'habitat, l'équilibre social et la santé :

- ▶ Le **portage des repas** (Châteaudun, Jallans, la Chapelle-du-Noyer et Saint-Denis Lannery)
- ▶ **3 Maisons de Santé** pluridisciplinaires (Châteaudun, Cloyes les Trois Rivières, Villemaury)
- ▶ Le déploiement du **numérique** (via le syndicat Eure-et-Loir numérique)
- ▶ Des aides pour l'**amélioration de l'habitat**
- ▶ La conception du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat** (PLUiH) et du **Plan Climat Air et Energie Territorial** (PCAET)

Pour la culture, le tourisme et le sport :

- ▶ **2 piscines** permanentes (Châteaudun et Cloyes les Trois Rivières)
- ▶ **2 bases de loisirs** (Brou et Marboué)
- ▶ **1 espace forme et bien-être** (Cloyes les Trois Rivières)
- ▶ **1 école de musique**, 4 pôles musicaux (Brou, Châteaudun, Cloyes les Trois Rivières et Commune nouvelle d'Arrou)
- ▶ Un **programme culturel** avec près de 30 actions variées
- ▶ La **promotion du tourisme**

Pour les entreprises :

- ▶ Un **service économique**
- ▶ Des dispositifs d'**aides** et de **subventions**
- ▶ Des **zones d'activités intercommunales** (Brou, Châteaudun, Cloyes les Trois Rivières, Commune nouvelle d'Arrou, La Bazoche-Gouet, Marboué et Yèvres)
- ▶ Des **locaux** à la vente ou la location

Pour l'environnement :

Par le biais de syndicats ou de délégataires de service public

- ▶ La collecte et **traitement des déchets ménagers** et déchets assimilés
- ▶ La production et fourniture d'**eau potable**
- ▶ L'**assainissement** des eaux usées
- ▶ La gestion des **milieux aquatiques** et **prévention des inondations**
- ▶ **Aires d'accueil** des gens du voyage

L'achèvement du déploiement de la fibre

Pour rappel : le déploiement du très haut débit est un projet porté par le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique, à l'initiative du Département d'Eure-et-Loir et avec le soutien des Communautés de Communes. Marboué est l'une des 19 communes qui bénéficient des avantages du Très Haut Débit avec l'installation de la fibre optique.

Depuis le mois de décembre dernier, Eure-et-Loir Numérique a mis en place un site internet d'éligibilité fibre à l'adresse :

www.carte.numerique28.fr

qui permet de savoir :

- > Si l'adresse est éligible à la fibre
- > Où en sont les travaux
- > Quand les travaux seront réalisés

Si vous êtes éligible à la fibre optique, vérifiez quels opérateurs vous la proposent aujourd'hui.

Nous vous conseillons de vous rapprocher directement de votre fournisseur actuel afin que celui-ci fasse une proposition.

Pour d'avantage de réponses,
vous pouvez consulter le site suivant
proposé par la
Communauté de Communes
du Grand Châteaudun :

[https://www.numerique28.fr/ufaqs/
foire-aux-questions/](https://www.numerique28.fr/ufaqs/foire-aux-questions/)

ou vous orientez vers le site : www.sfr-ftth.com

La piscine

La saison dernière, la piscine, base de loisirs de Marboué a repris du service en respectant les consignes sanitaires. Afin de limiter le risque de transmission du virus entre baigneurs, les mesures de désinfection ont dû s'accompagner de règles strictes en matière d'hygiène, de comportement et distanciation physique ainsi que d'une limitation de la capacité d'accueil dans l'établissement. Exit les activités de la base de loisirs telles que le pédalo, les structures gonflables ou encore le mini-golf en raison de la crise sanitaire. Les estivants ont pu profiter du bassin, d'une aire enherbée pour bronzer et des aires de jeux pour les enfants.

Deux créneaux horaires avaient été mis en place. Les nageurs pouvaient venir de 14h30 à 16h30 ou de 17h00 à 19h00 avec une sortie des bassins 15 min après chaque créneau pour laisser le temps de tout désinfecter.



Operation programmée pour l'**AMELIORATION DE L'HABITAT**

Besoin d'aides pour

RÉNOVER

VOTRE

LOGEMENT ?

Un accompagnement personnalisé...

des subventions pour vos travaux.

LE GRAND HÂTEAUDUN
Communauté de Communes

Renseignements et informations :

au 02 37 44 98 94

ou contact@grandchateaudun.fr

**L'équipe dynamique
qui vous a accueillis
tout au long
de la saison**



Photo tirée du journal
«L'ÉCHO RÉPUBLICAIN»

**Malgré les conditions
sanitaires, la piscine a connu
une belle fréquentation
pendant ces 2 mois
d'ouverture.**

Le saule pleureur a dû être coupé pour des raisons de sécurité. Le vieil arbre, qui était situé à l'entrée de la piscine, était dans un état sanitaire jugé préoccupant. En cause : la présence de parasites qui rongeaient le bois de l'intérieur. Le tronc ainsi que les grosses branches étaient touchés. Certaines branches étaient si fragilisées qu'elles tombaient. La Communauté de Communes du Grand Châteaudun, gestionnaire de la piscine, a donc pris la décision d'abattre l'arbre devenu dangereux. Des parasols ont été mis en place afin que les estivants puissent bénéficier d'un peu d'ombre.

Eau et Assainissement

- > 1^{er} janvier 2020 : La Communauté de Communes du Grand Châteaudun est responsable de la compétence eau et assainissement.
- > 1^{er} mars 2020 : La société SAUR devient l'exploitation de l'eau et de l'assainissement sur votre territoire

Vous constatez une fuite sur le réseau public ou une canalisation bouchée, un numéro d'urgence est à votre disposition :

02.45.77.00.09

VOTRE CONTACT

Pour toutes questions relatives à l'eau potable et à l'assainissement collectif, votre contrat, la facturation, les demandes de branchements, à compter du 1^{er} mars 2020 : un seul contact

02.44.71.05.50

Vous pouvez également écrire ou vous rendre à
SAUR
8 rue de l'Algérie
28220 Cléry les Trois Rivières
www.saurclient.fr

NOUVEAUTÉ

Un rayon frais au Gallia

Le bar presse tabac, LE GALLIA, a élargi son offre depuis quelques mois avec la mise en place d'un rayon frais. Cela permet à la clientèle locale de ne plus se déplacer pour ces petits achats. Alors venez pousser la porte, vous y trouverez sûrement votre bonheur.

Teixeira électrique



Décoration Peinture

L'entreprise RÉNOVATION PEINTURE était installée depuis 1992 à Bonneval. Elle a déménagé le 1^{er} juillet dernier à Marboué et devient DÉCORATION PEINTURE.

Sébastien MAUPETIT se déplace à domicile pour vos devis gratuits.

82-84 rue du croc Marbot
à Marboué
02 37 47 25 59
06 83 28 90 01
renovpeinture@orange.fr

Accès PMR Église

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité de notre commune imposé par l'état, nous devons réaliser une rampe extérieure en 2020 pour faciliter l'accès des Personnes à Mobilité Réduite. En raison de la Covid, l'ensemble de ces prestations sera réalisé dès le début de l'année 2021. Notre bureau d'étude AVR Conseil a préparé ce projet et consulté des entreprises.

L'entreprise Guinois de la Ferté Villeneuve a été retenue pour un montant de 37 844.66 € HT.

Les frais de maîtrise d'œuvre et de contrôle s'élèvent à 5 900 € HT.

Ces travaux bénéficieront des subventions suivantes :

- > 7 866 € de l'état dans le cadre de la DSIL 2020 (Dotation de soutien à l'Investissement Local).
- > 11 799 € du Département dans le cadre du FDI 2020 (Fond Départemental d'Investissement).

L'éclairage public sera amélioré avec l'ajout de quatre luminaires par le syndicat électrique Energie 28 pour 8 400 € TTC subventionné à 30%.

À l'intérieur de l'église, une petite partie des bancs sera supprimée pour permettre le passage de fauteuils roulants et il sera réalisé un palier de repos devant la porte de sortie côté jardin Saint Père.

L'école Maternelle Renouée

La réhabilitation de l'école maternelle est terminée. En février 2020, les enseignantes et les enfants ont eu la joie de découvrir leurs locaux rénovés et sécurisés.



Rue de la **Gare**

Afin de sécuriser le cheminement des piétons, faire ralentir les véhicules et protéger les luminaires régulièrement détériorés par les camions de livraison qui oublient volontairement de faire une déclaration de sinistre, l'aménagement de la rue de la Gare depuis le stade jusqu'à la rue Saint Martin va être envisagé.

La route étant départementale nous étudierons avec la subdivision du Dunois les solutions pour sécuriser l'entrée du bourg.

Cette étude sera menée en 2021 en incluant le trottoir de la rue saint Martin côté habitation. Le montant des travaux fixera le calendrier d'exécution.



Passerelle sur le loir

Notre passerelle construite en 1998 devenait dangereuse et nous avons été contraints de la fermer le 15 juin dernier.

Si nous avons prévu dans notre programme de la réhabiliter, nous n'imaginions pas avoir à le faire aussi rapidement. Le chemin de grande randonnée **GR 35** emprunte ce passage sur le Loir ainsi qu'un parcours du pèlerinage vers Saint Jacques de Compostelle. Le platelage bois est à refaire dans sa totalité, pour se faire les tôles de protection situées de chaque côté doivent être déposées. Nous en profiterons pour les réparer, les sabler et les peindre avec une peinture époxy cuite au four. Le platelage bois sera refait avec du Douglas (un bois résineux) posé en lames avec incorporation d'un dispositif anti dérapant.

Une fois le platelage en bois rénové, les tôles perforées de protection seront reposées et fixées avec des rivets en inox.

Les travaux de métallerie sont confiés à l'entreprise Veyer pour un montant de 17 500 € HT. Le platelage bois sera exécuté par l'entreprise Leroux, spécialisée dans ce genre d'ouvrage, pour la somme de 52 500 € HT. Nous avons prévu d'installer des systèmes de chicane aux extrémités pour éviter le passage d'engins motorisés.

Le bureau d'étude AVR Conseil a étudié le dossier, consulté des entreprises et assure le suivi du chantier. Ces travaux seront subventionnés pour moitié par l'État, nous remercions Madame la Sous-Préfète pour son aide.

Le Conseil Départemental nous accordera une aide en 2021 et nous autorise à titre exceptionnel le démarrage des travaux.

Nous remercions également Le Président du Conseil Départemental et notre Député pour leur soutien.

Sauf imprévu, les piétons pourront utiliser un ouvrage rénové et sécurisé en mars 2021.

Le Puits **du Stade**

La communauté de communes du Grand Châteaudun, qui gère la compétence eau potable sur la commune de Marboué, a engagé début 2020 la procédure de mise en place d'un périmètre de protection autour du captage communal situé au stade Charles Reille. Ce périmètre aura pour but de limiter les risques de pollution accidentelle dans l'environnement proche du captage.

Ce projet d'utilité publique est piloté par l'ARS, Agence Régionale de Santé (pour la partie sanitaire), et par la DDT Direction Départementale des Territoires (pour la partie environnementale), assistées par un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique chargé de définir le périmètre selon des critères hydrogéologiques, environnementaux et fonciers. Dans ce cadre, divers essais techniques sur le puits et une enquête environnementale ont été réalisés au premier semestre 2020 par un bureau d'études missionné par la Communauté de Communes du Grand Châteaudun. Les riverains les plus proches du captage ont notamment été mis à contribution et nous les remercions de leur disponibilité.

Suite à cette étude rendue en septembre 2020, l'hydrogéologue agréé travaille actuellement à une proposition d'un périmètre de protection, ses conclusions sont attendues pour la fin 2020. Une réunion d'information des riverains concernés est prévue à la suite de son rendu. Un dossier de demande de déclaration d'utilité publique d'un périmètre sera ensuite constitué et fera l'objet d'une enquête publique d'ici quelques mois.

Associations



Sam foot

La Société amicale de Marboué a vécu une année 2020 qui restera dans les mémoires. Elle a été marquée par deux suspensions des championnats suite à la crise sanitaire que nous connaissons, l'accession de ses deux équipes seniors, un changement d'entraîneur et l'installation d'un nouveau président. On pourrait aussi y ajouter le recrutement d'une quinzaine de joueurs.

Désormais, les responsabilités du club sont confiées à Christophe Poirier. Jusqu'alors vice-président, l'ancien gardien de but succède à Alain Chauveau, qui avait émis le souhait de passer la main l'année de ses 70 ans. Ce dernier, toujours aussi impliqué, a tenu à rester au comité directeur. Il occupe les fonctions de trésorier adjoint.



Alain
CHAUVEAU



Christophe
POIRIER

Depuis sa prise de fonction Christophe Poirier insuffle une nouvelle dynamique, tout en tenant, comme son prédécesseur, à maîtriser les dépenses. L'épidémie de Covid-19 a mis à mal les finances du club avec l'annulation de deux lotos et du tournoi à 7. La gestion devra donc être rigoureuse.

À ce sujet, la SAM remercie la nouvelle municipalité pour sa subvention et les efforts portés sur les équipements. Les radiateurs des vestiaires et du club house sont changés et un accord a été trouvé pour peindre la main courante qui en avait bien besoin. Ce sera fait dans le courant de l'année 2021. Les spectateurs apprécieront cette remise à neuf, eux qui sont toujours aussi nombreux à regarder les matches le week-end au stade Charles-Reille.

Sportivement, la SAM a gagné deux échelons. Elle évolue désormais en Départemental 2 avec son équipe première et en Départemental 3 avec sa réserve. Ces accessions, l'une obtenue au ratio, l'autre sur repêchage, reflètent la volonté du club d'avancer. Suite au départ de l'entraîneur Éric André, un nouveau responsable technique a été nommé. Il s'agit de Christophe Serives, qui a longtemps exercé à Dangeau. Signe de sa qualité, il a été décoré du Prix Georges-Boulogne 2020 par l'Amicale des éducateurs d'Eure-et-Loir. Pour l'épauler, la SAM a fait appel à Miloud Nassi, qui revient dans le football après une longue parenthèse.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les Sang et Or, avec leur duo de coaches passionnés, tentaient de tirer leur épingle du jeu en championnat. Cela valait aussi pour les vétérans, engagés en entente avec l'OC Châteaudun en 1^{ère} division, ainsi que pour les plus jeunes, des catégories U7 à U15, qui fonctionnent en entente avec les clubs de Logron et d'Arrou/Cortalain.

Des années séparent ce vivier des plus de 35 ans mais la volonté de gagner est la même. Au sein de l'équipe Football passion, qui a réussi à disputer deux matches à l'automne, l'état d'esprit est différent, mais une victoire est toujours la bienvenue et fait plaisir au responsable Sylvain Chauveau qui compte un bon noyau de fidèles.

Au total, la SAM avait enregistré 102 licences au 1^{er} novembre dont bon nombre de nouveaux joueurs seniors, un certain renouvellement s'étant opéré en fin de saison dernière. Soyez rassurés, l'ambiance, excellente, ne change pas pour autant. Elle est une réelle marque de fabrique au sein du club.

Ce n'est pas un hasard si le comité directeur a été élargi à quinze membres cette saison.

Pour l'implication de toutes ces bonnes volontés, la SAM émet le vœu que le match contre le virus pourra être gagné en 2021 et que la vie et le football reprendront - enfin - leur cours.



SAMN 2020

La SAMNatation comptait 14 licenciés (de 11 à 65 ans) pour l'année 2019-2020. Nos sportifs ont participé à 20 séances d'entraînements à la piscine de Châteaudun et à 4 compétitions interclubs UFOLEP Centre ainsi qu'à une compétition départementale avant que la saison ne soit interrompue en mars 2020 avec le confinement et la fermeture des piscines.

Après une sélection départementale, 4 nageurs ont été sélectionnés pour les régionaux: Elouan RUAULT FLAGEUL, Camille PHILIPPE, Catherine MALLOYER, Sophie RUAULT. Malheureusement la compétition régionale et la compétition nationale de 2020 ont été annulées à cause du COVID. La journée terroir en septembre 2019 a été annulée à cause du mauvais temps, ce qui n'a pas permis au club de faire sa vente de crêpes qui rencontre chaque année un très grand succès.

La rencontre Interclubs de Marboué de 2020 a été aussi annulée à cause du COVID. Cette rencontre conclut d'habitude la saison du Club mais en cette saison particulière tous les licenciés du Club se sont retrouvés le 5 septembre 2020 pour une après-midi à l'Odyssee de Chartres qui a commencé par un entraînement dans la piscine extérieure de 50 m.

Rendez-vous pour l'interclub de Marboué 2021 que les autres Clubs UFOLEP du Centre ont surnommé « **La Marbouésienne** » qui aura lieu le dimanche 4 juillet 2021. Cette compétition est très appréciée par tous les autres Clubs (malgré l'eau souvent un peu fraîche) car elle conclue la saison par des moments d'échanges (équipes mélangées toutes catégories et clubs), de jeux, de détente, de convivialité en famille et entre amis.

La Bourse aux jouets/vêtements organisée chaque fin d'année par le Club rencontre toujours un beau succès. La prochaine est programmée le dimanche 28 novembre 2021. Venez nombreux faire des affaires et soutenir le club de natation de Marboué. Le club de Marboué étant le seul inscrit du département en UFOLEP, sa participation aux compétitions s'effectue, pour toutes les catégories de nageurs (débutants, avenir et compétiteurs), dans le département du Loiret, ce qui bien sûr nous contraint à des trajets de plus d'une centaine de km. Nous demandons donc aux parents et aux nageurs bénévoles du club de bien vouloir participer au covoiturage des enfants et des adultes.

Le bureau est formé de :

Président d'Honneur : René Bercy • **Présidente** : Sophie Ruault • **Secrétaire** : Catherine Malloyer • **Trésorière** : Christelle Maroquin • **Membres** : Marie-Claude Dubec, Jacky Marceau, Isabelle Tisserant, Carine Vanier

Nous tenons à remercier :

- > La Mairie de Marboué pour les subventions accordées ;
- > Le Comité UFOLEP Eure-et-Loir par l'intermédiaire de son délégué départemental Philippe GIOAN (la SAMN étant le seul club UFOLEP natation du département) ;
- > La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir et Direction régionale - Centre-Val de Loire (DRDJSCS) pour leurs subventions ;
- > L'UFOLEP Orléanais qui nous accepte comme seul club Natation UFOLEP Eure-et-Loir, dans leurs compétitions Interclubs, départementales et régionales.

Merci à tous les bénévoles et sympathisants du club, sachant que tous les membres, les entraîneurs et les chronométrateurs lors des compétitions officielles sont des bénévoles.

Pour tous renseignements,
contactez Sophie RUAULT au 06 11 05 99 14



Association Culturelle

Sur la base des mesures annoncées par le gouvernement et afin d'éviter la propagation du virus, l'Association Culturelle avait décidé d'annuler l'ensemble des manifestations en 2020.

Nous patientons et nous espérons pouvoir reprendre cette année en attendant des jours meilleurs. Il n'en sera que plus attendu !

Voici les dates de nos manifestations prévues pour 2021, sous réserve bien sûr du contexte sanitaire :

Les représentations théâtrales au mois de mars sont annulées.

> Samedi 29 mai :

randonnée pédestre semi-nocturne

> Samedi 23 octobre :

randonnée pédestre semi-nocturne

> Samedi 20 novembre :

soirée à thème

Si vous souhaitez vous investir auprès de l'association et devenir un membre actif, vous pouvez toujours rejoindre notre équipe dynamique. Renseignements au 06 76 50 47 20

Prenez soin de vous



Composition du bureau :

Présidente : Magali LABIA,
Vice-présidente : Nathalie LANGLAIS,
Secrétaire : Nicole JAUNEAU,
Secrétaire adjointe : Carine DESLANDES,
Trésorier : Alain GASTINOIS,
Trésorier adjoint : Bernard CHAPPRON



Photo prise lors de la randonnée 2019

Associations

Le comité des fêtes

Nous avons prévu plusieurs manifestations cette année, une bourse aux vêtements de printemps, une soirée barbecue pour fêter l'été, un magnifique 13 juillet, un **Festi'marboué** avec une nouvelle programmation et un vide-greniers fin septembre.

L'arrivée de la Covid a chamboulé nos projets et afin de protéger les marbouésiennes et marbouésiens, nous avons opté pour le report de ces manifestations. L'arrivée du nouveau conseil municipal a modifié la structure du comité des fêtes. De nouveaux membres ont décidé de s'investir et d'autres ont souhaité cesser de participer aux organisations. La constitution du bureau a commencé à prendre forme mais les candidatures pour le poste de président se font rares. Nous sommes donc à la recherche d'une personne motivée, pleine de projets et prête à s'investir avec une équipe pleine d'envie.

Si vous souhaitez incorporer le comité des fêtes, contactez nous sur comitedemarboue@yahoo.fr ou sur notre facebook Comité des fêtes de Marboué.

Nous avons besoin de bénévoles afin de faire perdurer notre association.



Le Club

Joseph Renault

avait repris ses activités mais a dû arrêter à cause du confinement.

> Il a été effectué un Thé Dansant en Février 2020.

> Un spectacle à CHECY début Mars (Les Pépites de l'Amérique du Sud).

Il s'avère que l'on est dans l'incertitude pour la suite puisque nous n'avons pas de salle à notre disposition. On espère qu'au courant de 2021 on pourra reprendre nos activités.

Nous présentons nos meilleurs voeux à toutes et à tous et un prompt rétablissement à Notre Présidente Madame Jacqueline RIVIERRE.

La Vice Présidente
MME Thérèse NOBLET



Bien être et Détente

à Marboué, BEDM

Notre association sportive propose des cours de gym douce le lundi, et des cours de zumba, step et abdos/fessiers le mercredi.

La crise sanitaire nous a malheureusement obligé d'interrompre nos activités pour la saison 2020/2021 mais nous travaillons activement à notre prochaine rentrée et espérons retrouver nos adhérents nombreux.

Vous pouvez d'ores et déjà avoir plus de renseignements en contactant Corinne Legroux au 06 74 69 34 96.



L'atelier prend l'air

propose des cours d'initiation ou de perfectionnement de dessin, peinture et /ou calligraphie. Les cours ont lieu habituellement, maison Charles Sandré 1^{er} étage

Les participants font le choix de la technique sur la proposition d'un thème annuel différent chaque année. Ainsi, aquarelle, acrylique, techniques sèches peuvent être étudiées. Les séances ont lieu tous les vendredis de 13h30 à 16h30 pendant toute l'année scolaire (y compris les vacances de la Toussaint). La cotisation est fixée à 15€ /an et le droit d'entrée est de 300 € pour 33 séances annuelles, ce droit étant recalculé en fonction de la date d'arrivée.

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à vous présenter au début d'une séance.

Pour plus d'information : **professeur** 06 21 44 15 50 ou au **présidente** 06 61 85 46 94 ou site de l'association : www.latelierprendlair.org

Après demain 28

Cette année 2020, marquée par la contamination du Coronavirus, nous a ralenti dans nos activités extérieures auprès des membres du collectif et de la population.

Mais nous avons maintenu :

- > 1 fois par mois le « **Café Répar** » dans les locaux du Moulin à Tan (mois d'octobre inclus). Merci à son propriétaire Charles Millet pour l'accueil. Cette activité rencontre beaucoup de succès. (75 objets vus, 48 réparés ou diagnostiqués avec indications pour terminer la réparation) (sauf Avril Mai + Novembre Décembre)
- > **BABA** couture a dû suspendre ses activités mi-Mars lors du premier confinement et n'a pu reprendre pour sa nouvelle saison fin Octobre faute de salle malgré les demandes de ses participantes.
- > **Les parcelles du jardin** partagé rue de la Belle Arrivée à St-Jean, sont toutes occupées par les 9 jardiniers et jardinières qui aimeraient bien « pousser les murs ».
- > Une visio-conférence sur la **Géobiologie** présentée par notre Président a suscité un vif intérêt. Les questions des participants prouvent leur inquiétude sur certains dispositifs qui nous sont imposés au nom du progrès technique.
- > **Le site de l'association** se modifie, se complète et donne de précieux renseignements ainsi que des adresses aux lecteurs : exemple fournisseurs alimentaires en bio dans le secteur.
- > Une page de ce site est consacrée à l'installation de **panneaux photovoltaïques pour particuliers**. Elle permet aux bricoleurs, grâce à sa documentation, croquis et adresses de pouvoir installer seuls des panneaux solaires adaptés à leur consommation. (6 installations ont été réalisées, une petite assistance technique a été parfois nécessaire.)
- > Une **Marche pour le Climat** le 14 mars 2020

Nous sommes très sensibles à la participation et l'écoute des dirigeants de la commune de Marboué, sans lesquels nous ne pourrions poursuivre nos projets (prêt de salle pour nos réunions).

Le Président
Jean-Marie DEVIMEUX

L'amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Marboué



L'amicale des anciens sapeurs pompiers de Marboué participe aux cérémonies patriotiques suivant les conditions particulières dues au covid, aux manifestations diverses, participe aux sorties avec les anciens sapeurs pompiers d'Eure-et-Loir.

Le repas de la Sainte Barbe sera reporté, également, sur 2021.

Président : Joël Ambroise, **trésorier** : Michel Liard, **secrétaire** : Michel Gallais, **correspondant local des anciens sapeurs pompiers d'Eure et Loir** : Alain Chauveau

Association des Parents d'élèves

L'association est un regroupement de parents d'élèves BENEVOLES avec pour mission d'accompagner financièrement les activités des écoles mais également de proposer diverses manifestations.

Toutes nos ventes sont au profit de l'association.

Cette année les mandats d'élections du bureau arrivent à expiration, chaque parent d'élèves est en droit de postuler à un poste dans le bureau (Pour les parents intéressés prendre contact avec Mr Corneau président).

L'année dernière a été compliquée tant au niveau financier que des manifestations du fait de la crise sanitaire actuelle que nous traversons.

Manifestations organisées jusqu'aux vacances de février :

- > Vente de chocolats
- > Vente de fleurs et de sapins
- > Marché de Noël
- > Vente de crêpes
- > Emballage des cadeaux de Noël à Intersport.

Pour cette année nous repartons motivés pour de nouvelles manifestations.

- > Vente de chocolats
- > Vente de sapins
- > Tombola

Sachant que chaque animation peut évoluer soudainement suivant l'évolution de la crise sanitaire

Nous remercions la municipalité pour la subvention annuelle. Nous allons de notre côté participer au financement des sorties JMF de l'école primaire ainsi que l'achat de livres pour les écoles maternelles et primaires.

Si des parents sont motivés nous accueillons tout le monde pour nous aider lors des diverses manifestations et pour apporter de nouvelles idées.

Nous constatons un manque flagrant d'investissement des parents qui met en péril la survie de notre association. Si rien ne bouge l'association cessera d'exister et les enfants des écoles ne pourront plus bénéficier de sortie pédagogique et ludique. Si chacun et chacune donne un peu de son temps, l'association VIVRA et les enfants continueront à profiter de sorties. Une prise de conscience des parents est obligatoire. **Sachez également que vous avez la possibilité de faire un don exonéré d'impôt afin d'aider notre association.**

Le Président : Mehdi Corneau

Pour tout contact : Mr Corneau : 06 17 90 76 32

Page facebook de l'APE «Association les crayons du sourire»

apemarboue@gmail.com

Des chats errants sur la commune

Le saviez-vous ? Un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants en quatre ans !

La stérilisation est le premier acte de protection contre les abandons, les fugues, les maladies infectieuses, les tumeurs et leur cortège de souffrances. Leur identification est par ailleurs désormais obligatoire.

Trop souvent, une portée non désirée est à l'origine de l'abandon de la chatte et/ou des chatons, qui peuvent mourir faute de soins, d'alimentation ou grandir dans de mauvaises conditions.

■ Pourquoi faire stériliser son chat ?

La stérilisation a de nombreux avantages :

- Meilleure relation entre le chat et sa famille.
- Diminution conséquente du nombre des abandons.
- Un chat stérilisé et correctement nourri, chasse moins ; ainsi la petite faune sauvage est mieux préservée. Les félins continueront de jouer leur rôle de filtre contre les rats, souris...
- Un chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe en effet un biotope favorable et les éradiquer entraîne leur remplacement spontané et immédiat par d'autres.

■ Il est obligatoire de faire identifier son chat.

Il est également rappelé aux propriétaires que depuis le 1^{er} janvier 2012, il est obligatoire de faire identifier son chat par tatouage ou puce électronique. Sans cette identification, le chat est considéré comme errant.

Depuis un moment, la constatation d'une recrudescence de chats errants avait suscité des indignations des habitants. Dans un premier temps, la commune a contacté les associations de protection animale mais les capacités d'accueil sont dépassées. La municipalité a donc recherché d'autres solutions.

C'est ainsi que lors du conseil de septembre, les élus ont voté en faveur d'une convention, d'une part, pour le ramassage et de la capture des chats, avec la société LUDYDOGS CAPTURE et une seconde convention avec la fondation 30 millions d'amis, qui finance à hauteur de 50%, les frais de stérilisation et d'identification.

Nos amis Les chiens

Depuis le 1^{er} mai 2016, la commune et la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Châteaudun ont signé une convention. La SPA s'engage à capturer et recevoir dans son refuge-fourrière, situé 69 chemin des Basses Garennes à Châteaudun, les chiens errants et divagants qui lui seront confiés par la gendarmerie, par les particuliers avec un ordre de mise en fourrière de la mairie. Cet engagement concerne uniquement les chiens puisque le refuge n'a pas de chatterie.



Animaux : **Trouvé** / **Perdu** que faire ?

Trouvé

Vous croisez un animal que vous ne connaissez pas ?

Attention : Il peut être perdu, incapable de retrouver le chemin de sa maison.

- Prendre une photo et mettre une annonce sur : www.chat-perdu.org ou www.chien-perdu.org et consulter la liste des chats/chiens perdus
- Amener l'animal chez un vétérinaire pour **vérifier s'il est identifié** (tatouage/puce électronique) ce qui permettra de contacter sa famille. C'est un acte gratuit
- Signaler à la police/gendarmerie/mairie

**Merci pour cet animal et sa famille
qui le cherche dans l'angoisse**

**Vous pouvez aussi poster votre publication sur le site
ou sur le facebook de Pet Alert**

Perdu

- **Appelez très vite chaque soir** dans tout le quartier (avec un bruit familier : croquettes...)
- Si votre animal est tatoué ou pucé, signalez sa perte au **Fichier Félin I-CAD** au 0810 778 778. Vérifiez à cette occasion que vos coordonnées sont bien à jour
- Mettez une annonce sur : www.chat-perdu.org ou www.chien-perdu.org et consultez la liste des chats/chiens trouvés
- Créez **affiches et affichettes** avec photos et vos coordonnées
- **Informez** les vétérinaires, voisins, mairies, gendarmeries, polices, fourrières, associations de protection animale (dont la SPA locale), écoles, centres sportifs et culturels, facteurs, éboueurs, livreurs ambulants... en leur laissant vos affiches.
- **Affichez** dans des lieux de passage : commerces, sur vos véhicules, boîtes à lettres...
- **Distribuez les affichettes**

Faire des économies, fabriquez maison !

La tendance va dans le moins de déchets pour la planète et pour le SICTOM !, moins d'emballage, moins de transport pour nos biens de consommation, le consommé local, moins toxique et moins polluant. Le confinement nous a permis d'avoir du temps afin de fabriquer nos yaourts, nos pains, gâteaux, lessives, tablettes pour lave-vaisselle, produits d'entretien, produits esthétiques,... Voici quelques recettes rapides et faciles déjà testées et approuvées



■ Fabrication lessive maison

<https://planetehealthy.com/recette-lessive-maison/>

- > Lessive maison au Savon Noir et Cristaux de Soude
- > Lessive maison au Savon de Marseille
- > Lessive maison aux Cendres de Bois
- > Lessive maison au Lierre

■ Fabrication Tablettes vaisselles :

<https://deco.journaldesfemmes.fr/guide-amenagement-et-travaux/2677005-faire-ses-tablettes-lave-vaisselle/>

■ Fabrication Produits d'entretien :

<https://www.minutefacile.com/top-videos/121-top-10-des-recettes-efficaces-pour-faire-des-produits-d-entretien-soi-meme/>

■ Fabrication Cosmétiques :

<https://www.pour-elles.com/cosmetiques-maison-faciles-7-recettes-debutants/>

<https://quebellissimo.fr/deodorant-maison/>



Utilisons Les pommes des vergers de la commune

L'année dernière, Jean-Marie DEVIMEUX et les employés communaux ont réalisé des cours de taille de fruitiers mis à votre disposition sur la commune. Ces tailles ont porté leurs fruits car cette année propice, nos vergers ont été fructueux.

De nombreuses personnes se sont régalingées avec les multiples espèces anciennes plantées dans le lotissement « La Remise St Martin » et l'allée du Verger.

Beaucoup de petites pommes restent sur le terrain, alors n'hésitez pas à les déguster grâce à des recettes faciles, sans avoir besoin d'éplucher les fruits. Les extracteurs de fruit ou centrifugeuses permettent de presser ces petites pommes sans les éplucher. Les traditionnelles compotes peuvent se faire sans éplucher les pommes et en les filtrant pour ceux qui n'aiment pas les morceaux.

Les crumbles et les recettes suivantes permettent d'utiliser les petites pommes.

<https://www.750g.com/recettes-pommes.htm>

Opération nettoyons la nature

Comme chaque année, l'opération Nettoyons la nature a eu lieu à Marboué.

Les conditions sanitaires et le mauvais temps ont découragé les bénévoles ! Ils étaient seulement 2 mais très efficaces !

5 gros sacs de déchets récoltés : bouteilles de verre, matières recyclables et déchets divers. Ils ont récolté ces incivilités autour des ballastières, sur la route de St-Christophe, de Logron et dans la zone artisanale.

**Rendez-vous à notre prochaine
opération prévue
le 25 septembre 2021.**



Le potager au Jardin Saint Père

Malheureusement, au printemps, avec les enfants des écoles nous n'avons pas pu semer le jardin situé dans le jardin St Père.

Nous ne manquerons pas de les solliciter pour refaire revivre ce jardin potager en 2021.

De plus, un adolescent de la commune ayant un projet environnemental au collège de Nermont nous a proposé son aide.

**Nous accueillons tous bénévoles et don de plants et graines
pour ce jardin.**



Présence Verte

s'engage auprès des personnes fragilisées et isolées. Son approche de l'autonomie, basée sur la proximité, la solidarité et l'innovation, permet à toutes celles et tous ceux qui ont besoin de soutien à domicile ou hors domicile de disposer de services d'aide et d'écoute 24h/24 et 7j/7.

Différentes actions sont proposées afin de faciliter l'accès à la téléassistance :

- Option sécurité : l'installation et l'entretien d'un détecteur autonome de fumée. En cas de détection de fumée, la centrale apporte aide et assistance et secours.
- Option convivialité: des échanges par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- Option sérénité : le déclenchement automatique d'une alarme en cas de chute brutale.
- Option boîte à clés : une boîte sécurisée qui permet de mettre vos clés à la disposition des intervenants suite à une alarme qui s'est déclenchée.
- Option activ'mobil : un accompagnement, quelles que soient vos activités, y compris en dehors du domicile grâce à la géolocalisation. Simple, facile et efficace 7j/7 et 24h/24. Cela permet d'alerter la centrale et ainsi prévenir les secours si nécessaire.

Pour tout renseignement, une équipe de l'agence de Chartres se tient à votre disposition :

5 rue Chanzy, 28037 CHARTRES Cedex
02 37 30 45 45
pu28@presenceverte.fr

ADIL Permanence téléphonique

Loiret et d'Eure-et-Loir vous conseille et vous informe sur le logement L'Agence inter-Départementale d'Information sur le Logement du Loiret et d'Eure-et-Loir a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement. ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir est un point d'information qui vous conseille et vous accompagne gratuitement par téléphone ou en entretien personnalisé.

02 38 62 47 07

Adil.elle@adil45-28.org

www.adil45-28.org

Les hebergements touristiques

Les périodes de confinement en 2020 ont permis à de nombreux citoyens de profiter des charmes de la campagne. Ce fut le cas à Marboué, où les gîtes et les chambres d'hôtes ont accueilli de nombreuses familles. Celles-ci ont été très heureuses de trouver refuge en Haute Vallée du Loir et de découvrir les richesses de notre territoire (chemins, forêts, rivières, pêche et patrimoine historique...).

Si vous souhaitez ouvrir un hébergement touristique (meublés de tourisme, gîtes, chambres d'hôtes...), le relais Gîtes de France 28 est à votre disposition pour vous aider dans les formalités.

GITES DE France 28 :

contact@gites-de-france-eure-et-loir.com

07 49 43 81 33

Il est rappelé aux hébergeurs qu'une déclaration en mairie et une au centre des impôts sont obligatoires.

La PJJ ont besoin de familles d'accueil

La PJJ recherche des familles d'accueil pour des jeunes placés par un juge.

Pourquoi et comment vous porter volontaire ?

Et si vous vous investissiez dans une action qui a du sens ? Que vous donniez du temps et de l'attention à un jeune qui en a besoin ? La PJJ recherche des familles susceptibles d'accueillir pour une durée déterminée un mineur ou un jeune majeur qui a rencontré des problèmes judiciaires. Une alternative aux établissements de placement collectif que la PJJ souhaite développer.

Si vous souhaitez une brochure ou pour tous renseignements :

UEHDR (Unité Educative
d'Hébergement Diversifié Renforcé)

3 place de la république

45402 FLEURY-LES-AUBRAIS

02 38 83 00 09

uehdr-fleury-les-aubrais@justice.fr

Qu'est-ce la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) ?

La direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est une direction du ministère de la justice. Elle est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.

Au quotidien, les professionnels de la PJJ mènent une action éducative au bénéfice des jeunes placés suite à une décision judiciaire avec notamment pour objectif leur insertion sociale, scolaire et professionnelle.

Virginia d'Albert-Lake résistante Américaine

Le territoire de la commune de Marboué a vu un épisode un peu méconnu de la Résistance qui s'y est produit quelques jours après le débarquement de Normandie. Sa principale protagoniste est une résistante française d'origine américaine, de passage sur les routes du village. Son organisation, le réseau Comète, né en 1941 en Belgique, était un réseau de résistants qui cachait des aviateurs alliés tombés au-dessus du nord de la France et de la Belgique, et les aidait dans leur fuite, notamment vers l'Espagne.

Ce fonctionnement, au printemps 1944, était devenu impossible car la dangerosité était multipliée, et un maquis est mis en place dans la forêt de Frêteval (Loir-et-Cher), à 25 km au sud de Marboué pour cacher les aviateurs moins loin de Paris. Alors que le 6 juin 1944, la Libération est lancée sur le sol français avec la Bataille de Normandie, il devient impératif d'utiliser ce camp. Ainsi, pendant plusieurs mois, des contacts de la Résistance des environs de Châteaudun ont fait passer clandestinement des aviateurs à travers les chemins et les champs, parfois avec des outils agricoles pour ne pas éveiller les soupçons.

Virginia d'Albert Lake, âgée de 34 ans à l'époque, en France depuis 1936, et son mari Philippe, avaient rejoint le réseau en 1943 alors qu'un avion allié s'était écrasé près de leur résidence de Nesles-la-Vallée, au nord de Paris, et ont aidé en tout, au convoi de 67 personnes. Beaucoup de détails sont retranscrits par Virginia dans ses Mémoires, publiées aux États-Unis. Les opérations sont rendues difficiles pour le groupe Comète, car les aviateurs qui arrivent à Paris ne parlent pas français et doivent donc éviter tout fâcheux évènement dans leurs transports, qui pourrait laisser deviner leur véritable identité, notamment en leur faisant faire semblant de lire des journaux et magazines collaborationnistes ; il y eut évidemment la nécessité de leur trouver à manger en période de rationnement, leur faire des faux papiers et les cacher, tout cela en ayant risqué plusieurs fois une arrestation.

Le 10 juin 1944, Virginia et son mari Philippe, ont sous leur responsabilité 10 aviateurs cachés et vont se lancer avec eux dans la traversée de la Beauce. Ils sont accompagnés aussi de la résistante « Michelle ». Un autre aviateur, Alfred Wickman, américain, prend part au groupe au dernier moment. Une partie de l'équipe part en train de la gare d'Austerlitz à Paris, et Virginia, Philippe et Alfred sont à vélo jusqu'à Dourdan.

A travers la Beauce : Toute l'équipe se retrouve dans les bois de Dourdan, la dernière gare du train pour Châteaudun, qui ne peut aller plus loin. A partir de ce moment, et pour rester discrets, l'équipée chemine à pied et à vélo à travers les routes secondaires de la Beauce.

Ainsi, le 12 au matin, l'équipée est désormais composée de 6 aviateurs et 5 accompagnateurs. Daniel Cogneau (décédé en 2016, il est dit « Henri » dans les mémoires de Virginia), est présent. Cinq aviateurs sont cachés dans la carriole à cheval guidée par Michelle et les résistants locaux. Tous trois à vélo, Daniel Cogneau précède Virginia et Alfred Wickman, un des aviateurs américains.

Momentanément aux alentours de Marboué, Daniel Cogneau a quitté le groupe pour rendre un vélo à un habitant du coin et reprendre le sien ; c'est à ce moment qu'un évènement imprévu s'est produit, qui a changé le cours de l'existence de Virginia.



Le groupe traverse le bourg de Marboué puis monte sur le plateau par la côte de Greslard en direction du Plessis. Sur le plateau, les deux cyclistes de tête font une pause pour attendre la carriole cachant les aviateurs. Virginia se souvient de la vue sur Châteaudun dans le lointain, « sur la colline d'en face » : en effet, la ville est assez visible depuis les routes du Plessis, par la côte de Greslard ou « le petit bois ». Ils sont un instant soulagés, car depuis Paris, le plus dur semble avoir été fait. La carriole réapparaît depuis un virage entre Marboué et le Plessis, et les cyclistes de tête repartent. Débouchant d'une route latérale, un cycliste étranger à la scène se mêle à eux (son identité n'est pas connue).

Mais environ un kilomètre plus tard, une large voiture noire entre sur la petite route. Virginia dans ses mémoires en anglais, indique que l'incident s'est produit sur une route de campagne étroite et déserte, et que la voiture venait d'une grande route principale. Pour Jean-Claude Galerne dans son ouvrage, il s'agit du croisement entre les routes du Plessis à Villarmoy et la grande route de Châteaudun à Brou, (d'autres sources indiquent que l'épisode se serait produit avant le Plessis).

Les occupants de la voiture demandent leurs papiers aux deux cyclistes : ce sont des gendarmes allemands. Mais l'accent américain de Virginia et sa résidence habituelle en région parisienne attirent leur attention. Quand à Alfred Wickman, il ne parle pas français. Le cycliste étranger à la scène est relâché, mais ce n'est malheureusement pas le cas des autres. D'autant plus, les allemands découvrent dans le sac de Virginia, la liste de ses contacts de la Résistance dunoise.

Assistant de loin à la scène, les occupants de la carriole sortent et se cachent à travers les haies et les fourrés qui longent la route, de sorte qu'aucun autre d'entre eux ne sera arrêté. Daniel Cogneau, de retour, assiste également impuissant à la scène. Les aviateurs se perdent dans les environs, mais sont tous retrouvés les jours suivants par la résistance dunoise et finalement bien convoyés jusqu'à destination.

Virginia subit des interrogatoires à Châteaudun puis Chartres, une détention à Fresnes, avant d'être déportée dans des camps de travail en Allemagne, à commencer par Ravensbruck. Malgré les conditions éprouvantes d'une déportation, elle survécut, Alfred Wickman survit aussi.

Virginia vécut en France, plus précisément en Bretagne après-guerre avec son mari, jusqu'à son décès en 1997, obtenant de nombreuses distinctions, dont la Croix de Guerre, de la Médaille de la Liberté, plus haute distinction américaine ainsi que de l'Ordre de l'Empire britannique.

Merci à Vincent DECHARTRES de nous avoir transmis cette histoire.

Sources :

- « Virginia d'Albert-Lake, une Américaine dans la Résistance, Aspects internationaux et rôle des femmes dans les réseaux » de Benedetta Carnaghi / IRICE, « Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin »
- « An American heroine in the French Resistance, the diary and memoir of Virginia d'Albert Lake », édité et introduit par Judy Barrett Litoff
- « L'extraordinaire aventure de la Forêt de Frêteval mai août 1944 », par Cécile Jubeau.
- « La forêt de Frêteval, au cœur du réseau Comète », Jean Galerne
- Site « Evasion Comète »

MARBOUÉ & SES COMMERCES

ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- 1 Mairie
- 2 Salle des fêtes "Joseph Renault"
- 3 Piscine, base de loisirs
- 4 Stade Charles Reille
- 5 Plateau sportif « Le City Stade »
- 6 Aire de jeux « Jardin Saint-Père »

CHAMBRE D'HÔTES ET GITE

- 7 La place Saint-Martin
www.laplacemartin.fr

SANTÉ

- 8 Dr. Biesbois - **02 37 45 62 62**
Médecin
- 9 Sandrine DO CAO - **02 37 44 92 26**
Ostéopathe
- 10 Nha DO CAO - **02 37 44 92 26**
Médecin du sport / Ostéopathe /
Médecine manuelle
- 11 Cabinet infirmier - **07 50 66 09 09**

COMMERCES

- 12 Boulangerie Stanislas - **02 37 96 15 38**
- 13 Hope Coff - **02 37 45 55 43**
Salon de coiffure
- 14 Le Gallia - **02 37 45 01 74**
Bar / Presse / Tabac / Épicerie
- 15 La Pointe - Bar - **09 53 46 23 35**
- 16 Feelings Foods - **09 84 14 96 98**
Restauration rapide
- 17 Les Kariotes - **06 03 08 20 43**
Pizzas, kebabs, produits sucrés
les vendredis à partir de 18h
- 18 Sébastien Le Reste - **02 37 45 63 34**
Électroménager / Électricité
- 19 Les plantes du Pays Dunois
02 37 94 00 35
Horticulteur / Floriculteur
- 20 Del Paysage Fréon - **02 37 94 02 02**
Paysagiste / Pépiniériste
Entrepreneur de paysage
- 21 Au Sourire du Passé - **02 37 45 89 00**
Les antiquités



VERS
CHARTRES

N10

NUMÉROS DE TÉLÉPHONES UTILES

GENDARMERIE : 17
POMPIERS : 18
SAMU : 15
MAIRIE : 02 37 45 10 04

VERS
ST-CHRISTOPHE

D361



VERS
CHATEAUDUN

N10

GR35